

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 240-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1158

Déposée le: 17.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Haas (Bern, PLR) (porte-parole)
Brand (Münchenbuchsee, UDC)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)
Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl)
Schneider (Thierachern, UDF)

Cosignataires: 14

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Pilotage des postes de l'administration cantonale

Le Conseil-exécutif est chargé de soumettre au Grand Conseil un projet de modification législative prévoyant les dispositions suivantes :

1. Un état des postes à durée indéterminée est introduit pour piloter l'évolution des effectifs des Directions et de la Chancellerie d'Etat. Cet état est porté à la connaissance du Grand Conseil tous les ans en même temps que le budget.
2. Le plafond des effectifs est soumis à l'approbation du Grand Conseil en même temps que le budget.

Développement

Signalons tout d'abord que la présente intervention reprend les thèmes traités dans la motion 247-2012 que le Grand Conseil a adoptée sous forme de postulat, moyennant quelques modifications inspirées par les délibérations.

L'état des postes se répercute directement sur les charges de personnel et constitue de ce fait l'un des principaux facteurs influençant les finances publiques et un indicateur de portée stratégique. A une époque où les perspectives financières sont inquiétantes, il faut surveiller de près l'évolution des effectifs et la piloter avec fermeté.

Certes, chaque fois qu'un programme d'économie est présenté, on expose ses possibles répercussions sur l'état des postes. Mais il est ensuite difficile pour le Grand Conseil et pour le grand public de juger ce qu'il en est effectivement.

Autre raison de mécontentement : sur les plus de 1000 pages que compte le rapport de gestion, une seule mentionne l'état des postes en fin d'année, et encore sans faire de commentaire. Il serait également utile de disposer de données sur plusieurs années qui permettent de suivre l'évolution à moyen et à long terme de cette thématique déterminante pour la politique financière.

Depuis 2005, le Grand Conseil n'a plus aucune influence directe sur l'état des postes. NOG ne lui laisse pas d'autre outil de pilotage que l'approbation des soldes des groupes de produits, mais sans savoir réellement quels postes « se cachent » là-dedans.

La présente motion remédie au problème « avec ménagement » en proposant que l'état des postes soit porté à la connaissance du Grand Conseil (ch.1) et que seul le plafond des effectifs soit soumis à son approbation.